
Calendrier scolaire 2021-2022 et 2022-2023 : Pour qui ? pourquoi ?

Une fois de plus l'éternel débat sur les dates du calendrier scolaire ressurgit, alors qu'il est admis maintenant qu'il convient de ne pas prolonger les périodes de cours entre chaque période de vacances scolaires au-delà de 7 semaines (entre 6 et 8 semaines maximum) pour respecter la santé et l'équilibre des élèves.

Ce n'est pourtant pas ce qui transparaît du calendrier présenté au dernier Conseil supérieur de l'éducation pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023, qui est à peu près 'calqué' sur les précédents.

On y trouve des périodes de cours allant jusqu'à 11 semaines dans certaines zones !

Alors, si ce n'est pas la santé de nos élèves et étudiants qui prévaut dans ces choix de dates, peut-on raisonnablement penser que d'autres intérêts sont considérés comme plus importants, comme l'économie du tourisme peut-être ?

Pour le SNPTES et le SA-EN, rien n'est plus précieux pour une société, même après une crise comme celle que nous venons de traverser, qu'une jeunesse épanouie, équilibrée, en bonne santé physique et mentale. Il en va de notre avenir à tous !

Et quelle institution, sinon l'éducation nationale, est en devoir de la préserver ?

En conséquence, **le SNPTES s'est prononcé contre le projet d'arrêté**, qui a reçu un avis défavorable du Conseil supérieur de l'éducation avec 0 voix POUR, 42 CONTRE, 12 ABSTENTIONS, 0 REFUS DE VOTE.

Seules avancées à noter par rapport à ce qui était prévu (voir sur <https://www.vacances-scolaires-gouv.fr>) :

- **Pas de retour en classe le lendemain du 1^{er} janvier** (pour des raisons de sécurité routière) :
Pour 2021-2022
Retour le **Lundi 3 janvier 2022.**
Pour 2022-2023
Retour le **Mardi 3 janvier 2023.**
- **Vacances de la Toussaint repoussées d'une semaine :**
Pour 2021-2022
Prévues initialement du 16 au 31 octobre 2021, **repoussées du 23 au 8 novembre 2021.**
Pour 2022-2023
Du 22 octobre au 7 novembre 2022.

Enfin, les vacances d'été débuteront une semaine plus tard (7 juillet 2022, 8 juillet 2023).

Choisy-le-Roi, le 30 juin 2020